Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260526-D2026_050-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

La Gouesnière

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sixième jour du mois de mai, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Jérôme LEGRAND, Maire
Présents : M. LEGRAND Jérôme, Mme FOREST Lisa, LEDUC Frédéric, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, M. GAUTIER Patrick, Mme PIEDVACHE Malory (à partir de 20h17), M. DESCHAMPS Kévin, Mme EBRARD Hélène, Mme TULASNE Vanessa, M. DELEPINE Alexandre, Mme JOUET Laura, M. BLIN Mathieu, Mme BOUSSAC Karine (à partir de 20h07), M. JOUANNE Thierry, M. ELRIC Régis, Mme PICCO Danièle, Mme VITIS Sandrine, M. ECLIMONT Pascal.
Absents excusés : Mme PIEDVACHE Malory (jusque 20h17) donne pouvoir à Mme TULASNE Vanessa, M. TOUTANT Argan donne pouvoir à M. LEDUC Frédéric., Mme BOUSSAC Karine (jusque 20h07).

DÉLIBÉRATION N°
2026/050

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

Date de la convocation et d'affichage :
22/05/2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	17	19	19

OBJET : INSTALLATION DE M. ECLIMONT PASCAL AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. BUSSY Daniel du conseil municipal, par lettre remise en main propre le 27 avril 2026, après la séance de conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Monsieur Pascal ECLIMONT, suivant dans l'ordre de présentation de la liste « UNIS POUR L'AVENIR » portée par M. ELRIC Régis a été appelé à siéger en tant que conseiller municipal de la commune de LA GOUESNIÈRE et a indiqué par courrier en date du 10 mai 2026 qu'il souhaitait siéger,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE de l'installation de M. ECLIMONT Pascal en qualité de conseiller municipal.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire, M. Jérôme LEGRAND.

La secrétaire de séance, Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.